



Bulletin des tendances en matière de fraude par marketing de masse :

Escroqueries liées aux logiciels antivirus

Le 15 avril 2011

Objet

Le présent bulletin porte sur une escroquerie de services qui comporte de la sollicitation trompeuse pour l'installation de logiciels antivirus.

Aperçu

- En février 2011, des enquêteurs du Manitoba et de l'Ontario ont signalé aux analystes du Centre antifraude du Canada (CAFC) une hausse du nombre de plaintes reçues au sujet d'appels de sollicitation frauduleuse pour l'installation d'un logiciel antivirus. Ces cas d'escroquerie se multiplient depuis mars 2010.
- Le stratagème employé est le suivant : un représentant d'entreprise appelle des personnes au hasard pour leur dire, par exemple, que leur ordinateur est lent ou qu'il est infecté par des virus. Il offre par la suite de réparer l'ordinateur à partir d'Internet et affirme que, pour ce faire, il doit installer un logiciel sur l'appareil ou obtenir du client la permission d'accéder à son ordinateur à distance. Le paiement du logiciel ou des services de réparation se fait par carte de crédit.
- Permettre à un tiers de télécharger un logiciel sur son ordinateur ou d'accéder à distance à son ordinateur comporte nécessairement des risques. Des enregistreurs de frappe ou d'autres logiciels malveillants pourraient être installés sur l'appareil dans le but d'obtenir des données de nature délicate, comme des noms d'utilisateur et des mots de passe utilisés pour les opérations bancaires en ligne, de l'information sur un compte bancaire et des renseignements sur l'identité de la victime.
- Du 1^{er} janvier 2010 au 2 mars 2011, le CAFC a reçu environ 350 plaintes sur ce genre de fraude. Les noms des entreprises faisant l'objet des plaintes comprenaient souvent les mots « MICROSOFT », « WINDOWS », « JARS SUPPORT » ou « ONLINE PC CARE ».
- Selon un examen de suivi mené par des analystes du CAFC, des consommateurs du Royaume-Uni reçoivent aussi ce genre de sollicitation et certains appels proviennent d'un centre d'appels de l'Inde. Variant de 35 à 469 \$, les montants sont imputés au compte de crédit des victimes par des banques de l'Allemagne, de la Lettonie, de la Russie, de l'Ukraine, de la République de Maurice, des États-Unis et de l'Islande.
- Parmi les escroqueries du même genre, mentionnons celles où des consommateurs répondent à des fenêtres publicitaires sur Internet qui offrent des logiciels antivirus. Ces fenêtres sont souvent appelées « scarewares », car les messages qu'elles contiennent ont souvent pour but d'alarmer et d'inquiéter les gens en leur faisant croire que leur ordinateur court un risque s'ils ne cliquent pas sur le lien proposé.

Indices

- Appel non sollicité d'une personne qui prétend représenter une entreprise de réparation d'ordinateurs
- Appelant qui vous demande la permission d'accéder à votre ordinateur à distance ou vous demande d'aller consulter l'observateur d'événements de votre appareil
- Message urgent indiquant un risque imminent pour votre ordinateur
- Montants variant de 35 à 469 \$ imputés au compte de crédit des victimes
- Montants débités par des banques de l'étranger

Renseignements généraux

Le présent bulletin vise à donner un aperçu de l'escroquerie liée aux logiciels antivirus et une liste d'indices pouvant vous aider à reconnaître les cas de sollicitation frauduleuse. Si vous croyez être victime ou si vous connaissez une personne qui a été victime de fraude, veuillez communiquer avec le Centre antifraude du Canada au 1-888-495-8501 ou rendez-vous au www.centrefraude.ca.

La fraude : Identifiez-la. Signalez-la. Enrayez-la.